



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE DE LA MERLATIERE 2017

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune www.la-merlatiere.fr

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions Modificatives, compte administratif.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés pour l'année 2017. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Conseil, approuve les opérations de recettes et de dépenses pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année 2017.

I – Le section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux de 2017.

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, location terrain, redevance d'occupation domaine public, location droits chasse et pêche ...) aux impôts locaux, aux dotations et Attribution de compensation de la Communauté des Communes, diverses taxes (taxe sur les pylônes, Taxe Add. Droits Mutations).

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 747 920.01€

1) Fiscalité pour 2017

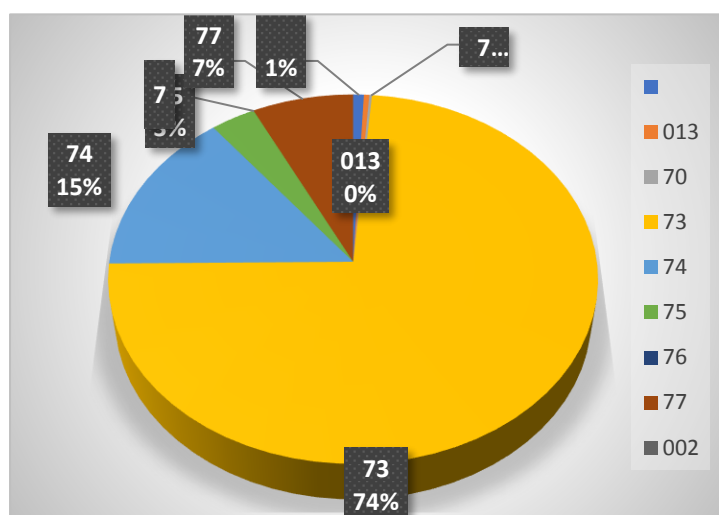
- Taxe d'habitation : 13.62 %
- Taxe foncière bâtie: 11.71 %
- Taxe foncière non bâtie: 28.05 %

En 2017, la commune a notamment perçu :

- 166 600€ de contributions directes : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties;
- 71 378€ de Dotation Globale de Fonctionnement
- 22 583€ de Dotation de Solidarité Rurale
- 273 559.60€ d'attribution de Compensation pour la Communauté de Communes

- 26 417€ de FPIC
- 82 769.09€ d'autre taxes (taxe sur les pylônes électriques, taxe add. droits mutation....
- 28 660.26€ revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public....
- 54 600€ rachat des terrains de la Zone artisanale « La Tabarière » par la Communauté de Communes suite au transfert de compétences.

| CA 2017 - FONCTIONNEMENT: recettes | | | |
|------------------------------------|---|---------------------|----------------|
| | Opération d'ordre de transfert entre sections | 5760.48 | 0.77% |
| 013 | Atténuation de charges | 2887.21 | |
| 70 | Produits de services (concessions cimetièrre, produits pêche, chasse, etc...) | 1 437.71 | 0.19% |
| 73 | Impôts et taxes | 549 724.69 | 73.50% |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 108 997.92 | 14.57% |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 24 335.34 | 3.25% |
| 76 | Produits financiers | 2.13 | 0.00% |
| 77 | Produits exceptionnels | 54 774.53 | 7.32% |
| 002 | Excédent 2016 | | 0.00% |
| TOTAL | | 747 920.01 € | 100.00% |



1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières première et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Association et les intérêts d'emprunts à payer.

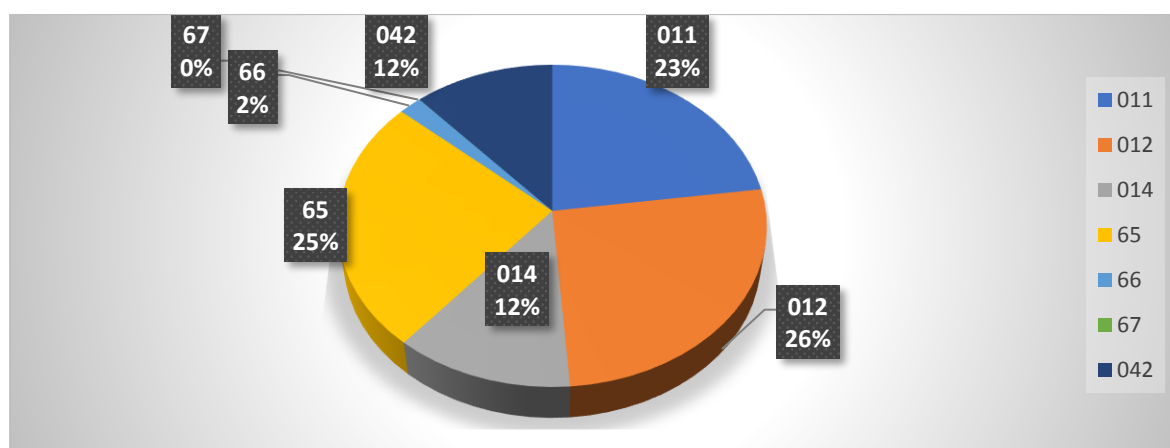
Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 576 280.66€

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 131 477.33 € de charges à caractère général : prestations de services, études, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures,...
- 149 690.91€ de masse salariale ;
- 145 980.68€ de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, subvention CCAS, participations aux organismes...;

- 71 142.00€ reversement FPIC
- 9 633.32€ de charges financières ;
- 9 629.32€ dotations aux amortissements

| CA 2017 FONCTIONNEMENT: dépenses | | | |
|----------------------------------|--|---------------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 131 477.33 | 22.81% |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 149 690.91 | 25.98% |
| 014 | Atténuation de produits | 71 142.00 | 12.35% |
| 65 | Autres charges de gestion courante (indemnités, frais de mission, cotisations de retraite, cotisations de sécurité sociale, formations, SDIS, subventions aux associations...) | 145 980.68 | 25.33% |
| 66 | Charges financières | 11020.13 | 1.91% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 67.25 | 0.01% |
| 042 | Transfert entre sections | 66 902.36 | 11.61% |
| TOTAL | | 576 280.66 € | 100.00% |



II – Le section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

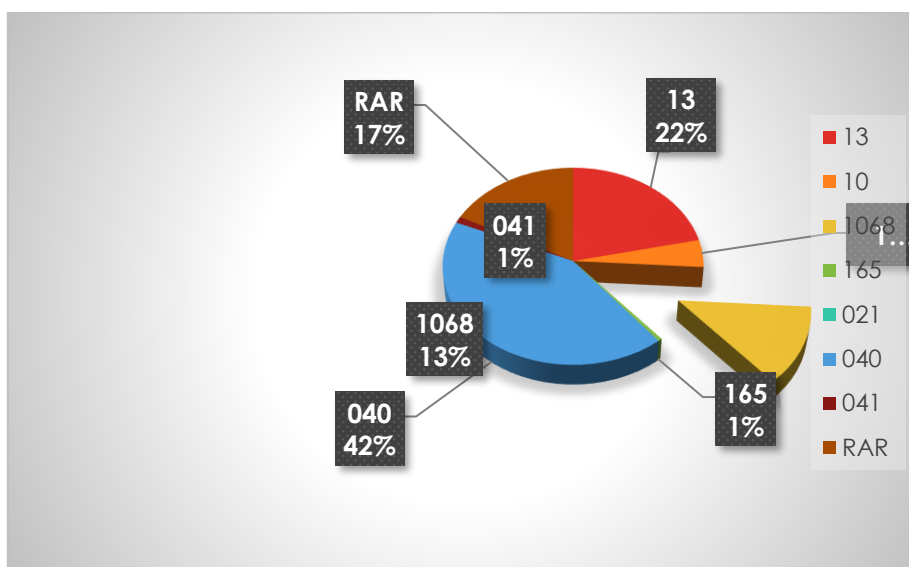
2.1. Recettes d'investissement

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire ou déclarations préalables (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Les recettes d'investissement se sont élevées à 130 370.10 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent ;
- des amortissements de l'exercice ;
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2015;
- des taxes d'urbanisme ;
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) ;

| INVESTISSEMENT: recettes | | | |
|--------------------------|--|--------------------|----------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 33 991.90 | 21.53% |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 7 014.20 | 4.44% |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 20 111.64 | 12.74% |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 730.00 | 0.46% |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 0.00% |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 66 902.36 | 42.38% |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 620.00 | |
| RAR | Restes à réaliser 2016 | 27 500.00 | 17.42% |
| TOTAL | | 157 870.10€ | 100.00% |



2.2. Dépenses d'investissement

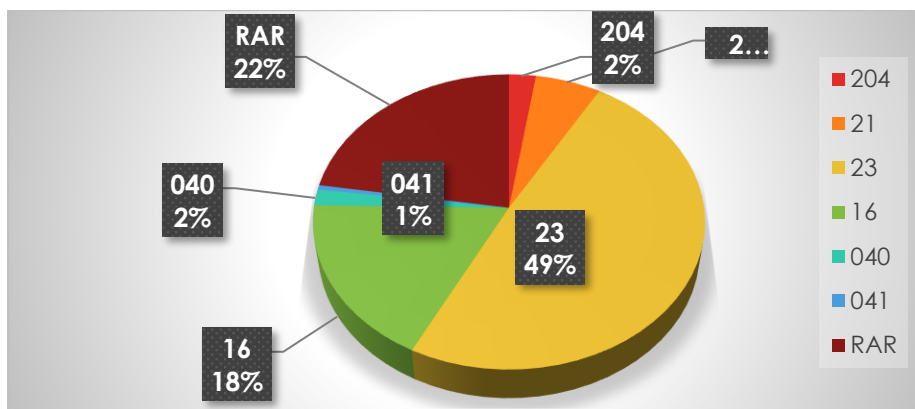
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens mobiliers urbains, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2017 représentent 255 849.94€

. Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

- Construction d'un sanitaire au terrain de Sports pour un montant de 23 342.84€
- Aménagement rue de St Martin : Achat bacs à fleurs avec réserves supplémentaire pour un montant de 3 939.60€ TTC, pose de garde -corps le long du canal de la brunette pour un montant de 5 140€
- Remplacement 11 candélabres pour un montant de 8003€
- Installation volets roulants au Foyer Rural pour un montant de 7 670.97€TTC
- Achat matériel informatique (2 ordinateurs avec logiciels) pour un montant de 3 433.20€
- Travaux de voirie pour un montant de 131 217.84€ TTC

| INVESTISSEMENT: dépenses | | | |
|--------------------------|---|-------------------|----------------|
| 204 | Subventions d'équipements versées | 8 003.00 | 2.42% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 19 606.33 | 5.94% |
| 23 | Total des opérations d'équipement | 162 231.65 | 49.15% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 58 628.48 | 17.76% |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 5 760.48 | 1.75% |
| 041 | Opération patrimoniales | 1 620.00 | 0.49% |
| RAR | Restes à réaliser 2017 | 74 226.59 | 22.49% |
| TOTAL | | 330 076.53 | 100.00% |



III Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- A - Recettes de fonctionnement : 747 920.01€
Dépenses de fonctionnement : 576 280.66€
- B - Recettes d'investissement : 130 370.10€
Dépenses d'investissement : 255 849.94€
- C - Endettement au 31/12/2018 : 260 991.16€

Fait à la Merlatière, 29/03/2018

QUERQUIS Tony, Maire

